

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS407

présenté par

Mme Pasquini, M. Taché, M. Raux, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Batho, Mme Arrighi,  
M. Bayou, M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière,  
M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Laernoës, Mme Sebaihi, Mme Pochon, M. Peytavie, Mme Regol,  
Mme Rousseau, Mme Sas et Mme Taillé-Polian

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« III. – L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique met à jour le référentiel tous les trois ans. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à mettre en place une mise à jour du référentiel tous les trois ans.

Le système de vérification de l'âge doit être adapté à l'évolution des nouvelles technologies ainsi qu'à l'évolution des pratiques des usagers.

Les écologistes proposent donc que le référentiel soit revu et adapté tous les trois ans à compter de la publication du premier référentiel.